



DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle qu'habituellement, le Débat des Orientations Budgétaires doit se tenir deux mois avant le vote du budget, lequel doit être voté avant le 30 avril de l'année en cours. Compte-tenu du contexte actuel, l'Etat a décidé qu'il était possible de faire ce débat et d'approuver le budget lors de la même séance. Il précise que cette année, le délai pour voter le budget a été repoussé au 31 juillet.

Rapport des orientations budgétaires 2020 en vue du débat des orientations budgétaires

Cadre réglementaire :

Rappel : Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), prévu par la loi 92-225 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, constitue un moment privilégié de la vie de la collectivité territoriale. C'est une étape essentielle du cycle annuel budgétaire, le premier élément de la communication financière.

Le débat des orientations budgétaires est obligatoire dans les Régions, les Départements, les Communes de 3.500 habitants et plus, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant une Commune de plus de 3.500 habitants.

La loi prévoit que le débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut être organisé au cours de la même séance que celle de l'adoption du budget primitif par le Conseil Municipal.

Toutefois, dans le contexte de la crise sanitaire de la COVID 19 et selon les ordonnances prises en Conseil des Ministres le 25 mars 2020, les délais afférents à la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) et à la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) sont suspendus. Ils peuvent intervenir lors de la séance consacrée à l'adoption du budget primitif.

La loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), a créé, en son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence financière des collectivités territoriales. Elle a modifié l'article L.2312-1 du C.G.C.T en complétant les éléments de forme et de contenu du débat des orientations budgétaires.

Le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 prévoit le contenu et les modalités de publication et de transmission du rapport.

Désormais, le présent rapport est transmis par le Maire au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la Commune est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.

Éléments de contexte national :

◆ La situation des collectivités fin 2019

Les premières tendances de l'exercice 2019, tous niveaux de collectivités confondus, laissent apparaître une nette amélioration de la situation financière des collectivités locales avec une épargne brute en progression de 8 à 9 % et une reprise de l'investissement à hauteur de 9 %.

Pour ce qui concerne plus particulièrement les Communes, les dépenses de fonctionnement apparaissent comme maîtrisées (quasi stabilité) et les recettes de fonctionnement sont plus dynamiques (+ 1 %) notamment grâce à la progression de la fiscalité directe (augmentation des bases, taux stables). L'épargne brute des Communes serait en progression de 6 à 7 % et l'épargne nette (disponible pour investir) de 13 à 14 %. L'investissement des Communes poursuivrait sa reprise (environ +16 % par rapport à 2018) mais, sur l'ensemble du mandat, le cumul des dépenses d'équipement connaît un recul de l'ordre de 12 % par rapport au mandat précédent.

En début d'année 2020, les analystes indiquaient que la situation des Communes était bonne et que la situation était favorable pour le début du nouveau mandat.

Cependant, la crise sanitaire actuelle a modifié la donne.

⇒ Impact sur les collectivités (hors bloc communal)

Globalement, tous les territoires sont touchés avec un impact plus important pour les zones touristiques (littoral, montagne, balnéaire) et les territoires industriels.

Pour les Régions, l'année 2020 va se traduire par un effort en faveur du fonds de solidarité pour les petites entreprises (environ 500 millions d'euros) et une baisse des recettes (notamment la TVA).

Pour les années à venir, il faut s'attendre à une baisse des recettes (TVA, CVAE, TICPE) et à une mobilisation importante pour les aides directes aux entreprises, la Région étant chef de file dans ce domaine.

Les Départements vont connaître une chute importante des droits de mutation à titre onéreux (une de leurs principales ressources). Une forte augmentation des dépenses est également à prévoir (dès l'année 2020) en matière de RSA, d'aide sociale à l'enfance et de soutien aux EHPAD publics.

⇒ Impact sur le bloc communal (Communes et Intercommunalités)

◆ L'année 2020

En termes de dépenses, certains postes de dépenses liés à l'activité des services publics peuvent être en diminution. Cet éventuel gain est contrebalancé par les coûts liés à la sécurité sanitaire pour la reprise d'activité et à la hausse des dépenses sociales directes (aide sociale facultative) ou indirectes (subventions au tissu associatif).

En termes de recettes, la crise sanitaire va impacter, dès 2020 :

– Les recettes fiscales : selon les estimations, pour la seule année 2020, les recettes fiscales du bloc communal devraient être impactées à hauteur de 2 à 2.5 milliards d'euros au niveau national. Sont principalement concernés la cotisation foncière des entreprises, les droits de mutation, le versement mobilité, la taxe de séjour et la taxe d'aménagement.

– Les autres recettes seraient en recul de l'ordre de 2.5 à 3 milliards d'euros. Il s'agit des produits des services (notamment le périscolaire et le transport), le stationnement et l'occupation du domaine public et les revenus des immeubles.

Le projet de loi de finances rectificative devrait mettre en place une compensation (750 millions d'€) à destination du bloc communal pour compenser les pertes de recettes des Communes et

Intercommunalités. De plus, la dotation de soutien à l'investissement local serait abondée d'un milliard d'euros pour des projets de transition écologique et en faveur du secteur de la santé.

Les années suivantes :

En matière de dépenses, selon l'évolution de la situation sanitaire et des recherches médicales, certaines mesures de distanciation et de protection pourraient s'étendre sur les années 2021 voire 2022 ce qui générerait un surcoût pour les services publics. De plus, l'économie étant fragilisée, il est possible que l'aide sociale facultative soit plus sollicitée.

Enfin, le déficit public et l'endettement public ont et vont continuer à fortement augmenter.

Une fois la crise passée, l'Etat va devoir prendre des mesures pour les résorber. Habituellement, les collectivités sont mises à contribution dans ce type de scénario mais on ne peut pas préjuger de la solution qui sera retenue.

Point sur les impacts de la COVID sur la Commune de Boucau :

- Les dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire s'élèvent à ce jour à 22 305 €. Elles correspondent principalement à l'achat de masques, gel hydroalcoolique, plexiglas, produits d'entretien...
- Certaines recettes ont été moindres, avec à ce jour, des produits des services (produits de la cantine et garderie, droits de stationnement des forains, du marché...) inférieurs de près de 33 % par rapport au compte administratif 2019.

Par ailleurs, la Commune a fait le choix, dans une démarche de soutien au tissu économique local, de ne pas appeler le loyer du Restaurant l'Adour durant les mois d'avril à juin (soit - 2 226 €), d'appliquer un abattement exceptionnel de 16,7 % auprès des redevables de la TLPE (taxe sur les enseignes, pré enseignes et panneaux publicitaires) soit une minoration de recettes de 5 327 €.

- En raison de la baisse d'activités des services, durant la période confinement, les charges à caractère général sont en diminution de 7,14 % par rapport au CA 2019 : baisse des fournitures d'entretien, des prestations de service (cantine, transport scolaire..., fêtes et cérémonies (suppression des manifestations telles que les fêtes de Boucau, la foire nocturne). Au niveau des dépenses de personnel, une diminution des dépenses de 0,65 % par rapport au CA 2019 en raison du non recrutement des renforts saisonniers pour le service « fêtes et cérémonies », le non remplacement d'agents en arrêt maladie au sein des écoles et service entretien, et le non-paiement des études surveillées auprès des enseignants.

Les résultats de l'exercice 2019 du budget principal

Les résultats du compte administratif 2019 sont les suivants :

Fonctionnement :

. Dépenses : 9 475 560,90 €

. Recettes (hors excédent) : 9 609 146,17 €

Excédent de fonctionnement 2019 : 133 585,27 €

Excédent de fonctionnement reporté 2018 : 414 235,42 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé : 547 820,69 €

Investissement :

. Dépenses : 6 162 990,03 € (dont déficit d'investissement reporté 2018 de 418 784,61 €)

. Recettes : 6 781 218,55 €

Excédent d'investissement 2019 : 618 228,52 €

Restes à réaliser en dépenses 2019 : 630 722 €

Restes à réaliser en recettes 2019 : 11 096 €

Déficit des restes à réaliser : - 619 626 €

Soit un besoin de financement : - 1 397,48 €

Après affectation du résultat pour couvrir le besoin de financement, le résultat de fonctionnement à reporter pour 2020 est de 546 423,21 €.

Structure et gestion de la dette :

Evolution de la dette

Evolution de l'encours de la dette bancaire

Capital restant dû au 31/12

Compte administratif 2014	7 210 570 €
Compte administratif 2015	7 560 357 €
Compte administratif 2016	7 127 475 €
Compte administratif 2017	7 786 109 €
Compte administratif 2018	8 266 559 €
Compte administratif 2019	7 716 604 €
Budget 2020	7 162 914 €

Encours de la dette

ENCOURS DE LA DETTE BANCAIRE

	NOMBRE D'EMPRUNTS	% par catégorie d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU AU 1/01/2020	CAPITAL RESTANT DU AU 31/12/2020	% CRD au 31/12/20
CONTRATS CLASSES A	19	86,36%	4 992 395,03	4 557 707,12	63,63%
TAUX FIXE	14	63,64%	2 738 599,40	2 452 024,60	34,23%
Multipériodes : période à tx fixe	2	9,09%	405 110,75	350 033,53	4,89%
TAUX VARIABLE	3	13,64%	1 848 684,88	1 755 648,99	24,51%
BARRIERE SIMPLE - B	1	4,55%	711 685,37	663 592,04	9,26%
Barrières simples Bonifix CE B1	1	4,55%	711 685,37	663 592,04	9,26%
EMPRUNTS STRUCTURES - E	2	9,09%	2 012 523,74	1 941 614,76	27,11%
Euribor (multiplicateur jusqu'à 5) E1	1	4,55%	1 006 261,87	970 807,38	13,55%
CMS E3	1	4,55%	1 006 261,87	970 807,38	13,55%
TOTAL ENCOURS DETTE	22	100,00%	7 716 604,14	7 162 913,92	100,00%

Par établissements bancaires au 01/01/2020

ETABLISSEMENTS BANCAIRES	NOMBRE D'EMPRUNTS	% nombre d'emprunts	CAPITAL RESTANT DU	% CRD
DEXIA CREDIT LOCAL	6	27%	2 716 706,42 €	35,21%
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE POITOU CHARENTE	10	45%	3 638 574,17 €	47,15%
CAISSE AGRICOLE PYRENEES GASCOGNE	4	18%	1 237 583,00 €	16,04%
LA BANQUE POSTALE	1	5%	115 499,95 €	1,50%
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION	1	5%	8 240,60 €	0,11%
	22	100%	7 716 604,14 €	100,00%

Monsieur le Maire donne quelques précisions supplémentaires :

La Ville possède un emprunt toxique avec Dexia mais, pour l'instant, les taux sont faibles. Aussi, il a été convenu et validé en commission des finances que l'on restait en l'état car cela coûterait plus cher à la collectivité de les renégocier.

Dettes/habitant

DETTE AU 01/01/2020	7 716 604 €
Population totale (source Fiche DGF 2019)	8 359
Ratio Dette par habitant	923 €

Pour mémoire, le ratio de dette/habitant selon CA 2017 des communes de la strate (5 000 à 10 000 habitants) est de 849 € et de 850 € selon BP 2018 des Communes de la strate (derniers ratios connus *source : collectivites-locales.gouv.fr*).

Evolution de la Capacité d'autofinancement

EVOLUTION CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

RUBRIQUE	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Produits de fonctionnement réels	7 121 877	7 283 887	7 517 809	7 413 582	7 606 818	7 544 210	7 512 652	7 525 555	7 514 869	7 606 869	7 725 369	7 865 431
- Charges de fonctionnement réelles	5 831 225	5 927 679	6 256 967	6 475 646	6 395 716	6 707 188	6 748 223	6 953 507	6 894 560	7 160 471	7 186 274	7 545 867
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	1 290 652	1 356 208	1 260 842	937 936	1 211 102	837 022	764 429	572 048	620 309	446 398	539 095	319 565
- Remboursement de dettes	890 431	435 096	471 743	534 637	564 501	511 967	541 150	504 213	432 882	442 067	519 550	549 955
- Remboursement dette EPFL						38 147	38 143	93 320	117 495	137 678	222 143	320 241
- Remboursement dette SDEPA										2 413	6 777	11 516
- TOTAL REMBOURSEMENT DETTES	890 431	435 096	471 743	534 637	564 501	550 114	579 293	597 533	550 377	582 158	748 470	881 712
= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	400 221	921 112	789 099	403 299	646 601	286 908	185 136	- 25 485	69 932	- 135 760	- 209 375	- 562 147

Bien que l'exercice 2019 fasse apparaître une CAF nette négative (-562 147 €), il convient de souligner que la situation, certes tendue, est sous contrôle.

Monsieur le Maire indique que la Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est égale au résultat de la section de fonctionnement auquel on rajoute les amortissements.

Si on soustrait les dettes financières à cette CAF brute, cela donne la CAF nette mais sans tenir compte des recettes financières qui viennent en diminution de la dette.

Il explique par exemple que les emprunts sont constitués du remboursement du capital et des intérêts. Les intérêts sont pris en charge dans le budget de fonctionnement et le capital par les investissements.

Les dettes financières s'élevant à 881 712 € sont couvertes par la CAF brute (319 565 €) et les recettes propres de la Commune telles que le FCTVA (330 310 €), le produit de la taxe d'aménagement (180 575 €), le remboursement par l'EPFL de dossiers de portages transférées à l'agglomération (échéances 2013) pour 58 710,58 €.

Les orientations de la Ville de Boucau pour 2020

Un calendrier bousculé :

La présentation du rapport des orientations budgétaires, et du débat qui va s'en suivre, s'inscrit en 2020 dans un calendrier très particulier. Ce débat intervient à plus de la moitié de l'exercice budgétaire en raison de :

- la crise sanitaire de la COVID 19,
- du renouvellement général du Conseil Municipal le 28 juin.

Par ailleurs, compte tenu que ce débat intervient le jour de la séance au cours de laquelle le budget primitif est adopté, les orientations se borneront à présenter les grandes lignes directrices qui ont conduit à la présentation du projet de budget.

Budget 2020 : l'objectif de retrouver des marges de manœuvre pour poursuivre les investissements

Section de fonctionnement

La volonté de la Commune est de poursuivre les différentes actions en vue de la maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'optimisation de ses ressources pour améliorer sa capacité d'autofinancement.

Toutefois, la Commune n'a pas souhaité actionner le levier de la pression fiscale. Les taux de taxes foncières (bâti et non bâti) votés lors du Conseil Municipal du 26 mai dernier demeurent inchangés. Ils n'ont pas augmenté depuis 2011. En raison de la dynamique des bases physiques, le produit attendu sur les 3 taxes « ménage », sans augmentation des taux est de + 96 785 €. Il est rappelé que depuis cette année, en raison de la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, le Conseil Municipal ne vote plus de taux de TH, celui-ci étant gelé à 2019.

Section d'investissement

Le principe majeur qui prévaut dans l'élaboration du budget primitif 2020 est de ne pas recourir à l'emprunt pour la deuxième année consécutive.

Toutefois, sans emprunt nouveau, le budget prévoit un volume d'investissements pour 2020 de 1 419 000 € se déclinant autour des opérations suivantes :

- Ecoles : 33 000 €

- Bâtiments communaux : 89 000 €
- Complexes sportifs : 23 000 €
- ADAP (accessibilité) : 17 000 €
- Réhabilitation du CCAS : 575 000 €
- Voirie et réseaux : 388 000 €
- Rue Georges Lassalle : 130 000 €
- Acquisitions foncières : 10 500 €
- Acquisition de biens : 123 500 €

L'année 2020 voit, en plus de l'entretien des bâtiments communaux de la voirie et le renouvellement d'équipements, la concrétisation de 2 projets majeurs que sont :

– la restructuration du CCAS pour un coût total de 724 491 € TTC bénéficiant de financements de l'Etat au titre du FSIPL pour 142 897 € et de la CAPB dans le cadre d'un fonds de concours pour 200 000 €,

– les travaux de la rue Georges Lassalle menés conjointement avec la Ville de Tarnos, le Département des Pyrénées-Atlantiques, la CAPB, le SYDEC et le SDEPA pour un coût total d'opération de 2 760 000 € TTC.

Ces 2 projets seront achevés au plus tard sur l'exercice 2021.

En plus des engagements pluriannuels qui se traduisent dans les AP/CP (autorisations de programme/ crédits de paiement) pour les opérations suivantes : ADAP, restructuration du CCAS, rue Georges Lassalle, Maison des Association, un plan pluriannuel d'investissements (PPI) pour la période 2021-2026 sera présenté au Conseil Municipal d'ici la fin de cet exercice-début 2021.

Débat :

Madame Marie Ange THEBAUD dit qu'au vu de la situation particulière cette année où le débat d'orientations budgétaires et le vote du budget primitif auront lieu lors de cette séance, ce budget amènera aussi un débat.

Comme il est noté en conclusion du document des orientations budgétaires 2020 :

« Les orientations se bornent à présenter les grandes lignes directrices qui ont conduit à la présentation du projet du budget ».

« Objectif : retrouver des marges de manœuvre pour poursuivre les investissements »

En attendant, la présentation du Plan Pluriannuel d'Investissement : PPI, pour la période de 2021 à 2026, qui est annoncé pour la fin de cet exercice voire début 2021, les Orientations Budgétaires se présentent ainsi :

- Projets pluriannuels : Réhabilitation CCAS, maison des associations.
- Projets annuels : ADAP (accessibilité), Travaux rue Georges Lassalle
- Travaux d'investissement courant : entretien bâtiments communaux, voiries, équipements...etc...

Cette vision budgétaire aurait pu être enrichie d'autres dimensions :

- Inclure la Transition Energétique et Ecologique dans les projets de travaux dans les espaces publics, les bâtiments communaux...prendre en compte la dimension environnementale

dans les investissements de la Ville : préservation d'espaces verts, penser des jardins partagés, la lutte contre les logements dégradés, indignes...

- Le développement économique de proximité ;
- Les associations ont vu leur subvention maintenue à l'identique de 2019 pour 2020 et une baisse importante de leur recette comme c'est le cas pour le sport, la culture et bien d'autres...

Elle se demande comment elles devront se projeter pour 2021 sachant que dans le document des orientations budgétaires la situation financière est certes tendue mais sous contrôle.

Elle s'interroge sur les subventions pour 2021.

Certes, fin 2020, il va falloir considérer les enseignements de cette année si particulière : télétravail, gestes barrières, organisation nouvelle du travail pour la mairie et le CCAS...

Faire un bilan après cette crise sanitaire, face à une crise économique qui est là, il va falloir réajuster ces orientations budgétaires.

Monsieur le Maire prend acte des orientations proposées par le Groupe « Boucau Nouvelle Génération » notamment celles concernant la transition écologique. Il dit que chaque fois qu'il est possible d'améliorer les choses dans ce sens, la Ville intervient. Il donne pour exemple la chaudière au fioul qui a été remplacée à la salle Apollo. Ce sont des arbitrages délicats à faire.

S'agissant des associations, il rappelle que la Commune a maintenu toutes les subventions sauf celle pour le Comité des fêtes qui, d'un commun accord avec son Président, a été diminuée puisque les fêtes locales n'ont pas eu lieu cette année. Certes, les recettes ne seront pas au rendez-vous. La Foire Nocturne effectivement n'aura pas lieu mais aussi beaucoup d'autres activités. De ce fait, les associations ne dépensent pas pour organiser leurs manifestations habituelles. Monsieur José DOS SANTOS et Madame Marie José ROQUES sont attentifs à tout cela, les portes sont ouvertes et les élus sont à l'écoute des associations. Il n'y a pas eu de demandes particulières de leur part à ce jour. Un point sera fait avec chacune d'entre elles à l'occasion du budget 2021. Il rappelle toutefois que bien que la Ville soit amenée à verser des subventions afin d'équilibrer les charges d'exploitation, certaines associations disposent de capitaux qui pourront être utilisés pour absorber les éventuels déficits. Plutôt que d'avoir des décisions drastiques à prendre en diminuant par exemple de 10 % ou 20 % le montant global des subventions, il préfère étudier les dossiers au cas par cas car chaque association est particulière et a ses spécificités.

De plus, il faudra gérer l'après COVID en 2021, il sera nécessaire de faire face.

Il tient à cette occasion à exprimer ses remerciements les plus sincères à tous les élus, aux agents du CCAS et de la Commune et aux bénévoles qui se sont impliqués et qui ont fait preuve de solidarité pendant cette crise sanitaire.

Actuellement, les activités ont repris (ouverture des restaurants, des commerces...) et fonctionnent pour l'instant. D'après les informations qu'il a, le Département semble être préservé du virus. Aujourd'hui, on vit tous, au jour le jour, en respectant les règles sanitaires mais on ne sait pas ce qui va se passer d'ici la fin de l'année. On respectera la loi. Il faut être vigilant.

Il se dit très heureux de s'en être sorti mais sa joie est tempérée car le virus circule toujours, certains ne s'en sortiront pas et d'autres auront des séquelles. Il faut malgré tout vivre en protégeant les autres et cela passe par se protéger soi-même.

Les interventions étant épuisées, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre acte que le Débat des Orientations Budgétaires 2020 a bien eu lieu.